

Ontario Energy Board
P.O. Box 2319
2300 Yonge Street
27th Floor, Suite 2701
Toronto ON M4P 1E4
Telephone: 416 481-1967
Facsimile: 416 440-7656

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge
27^e étage, bureau 2701
Toronto ON M4P 1E4
Téléphone : 416 481-1967
Télécopieur : 416 440-7656



DOCUMENT D'INFORMATION

Le 3 mars 2014

La Commission de l'énergie de l'Ontario et Énergie Est

À propos de la CEO

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) supervise l'industrie de l'énergie de la province et régit les secteurs de l'électricité et du gaz naturel de l'Ontario. C'est un organisme public indépendant et impartial qui prend des décisions qui servent l'intérêt public. Notre objectif est de promouvoir un secteur énergétique durable et efficace qui offre aux consommateurs des services d'énergie fiables à coût raisonnable.

La Commission entrevoit des consommateurs avertis participant à un secteur de l'énergie viable et efficient. Elle travaille en vue de concrétiser cette vision par l'entremise d'une réglementation équitable, efficace et transparente.

- La CEO est une société d'État indépendante et autofinancée située à Toronto.
- Le ministre peut demander à la Commission d'examiner, de produire des rapports et de donner son avis concernant toute question liée à l'énergie.

Réglementation des pipelines interprovinciaux

L'autorisation du projet Oléoduc Énergie Est repose sur le gouvernement fédéral et sur l'Office national de l'énergie (ONE). L'ONE régit notamment la construction et l'exploitation des oléoducs et des gazoducs interprovinciaux et internationaux, des lignes électriques internationales et des lignes électriques interprovinciales désignées. À la suite des audiences sur le projet Oléoduc Énergie Est proposé par TransCanada, l'ONE déposera un rapport et fera des recommandations au gouvernement fédéral, lequel prendra la décision définitive concernant le projet.

Rôle de la CEO dans le projet Énergie Est

Le gouvernement de l'Ontario compte participer à titre d'intervenant à l'examen fédéral du projet Oléoduc Énergie Est proposé.

Afin de préparer sa participation, le ministre de l'Énergie de l'Ontario a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario de mener des consultations panprovinciales sur

ce que représente le projet de TransCanada pour la province et ses résidents. Les renseignements et les points de vue obtenus durant le processus consultatif aideront à orienter le rapport de la CEO sur les implications de la proposition Énergie Est de TransCanada pour l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario examinera le rapport de la CEO lorsqu'il formulera sa propre position concernant le projet proposé.

Faits en bref – que fait la CEO?

La CEO s'occupe notamment de ce qui suit :

- publication [des règles, des codes et des lignes directrices \(en anglais seulement\) que les services publics de gaz naturel et d'électricité](#) doivent respecter dans le cadre de leurs activités;
- [délivrance des permis aux participants au marché, y compris aux producteurs, aux agents de commercialisation et aux détaillants, et supervision de ceux-ci;](#)
- surveillance et exécution de la réglementation;
- approbation du prix du gaz naturel facturé par les distributeurs de gaz;
- approbation et fixation des tarifs pour la distribution du gaz naturel et pour le transport et la distribution de l'électricité;
- établissement des prix selon l'heure de la consommation pour les foyers et les petites entreprises aux termes de la grille tarifaire réglementée de la Commission.

Comment nous joindre

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site de la CEO (www.ontarioenergyboard.ca) ou communiquer directement avec nous.

Médias
416 544-5171

Public
416 314-2455
1 877 632-2727

This document is also available in English.